

Edition 2 – Juillet 2021

Le Planaisot



Votre conseil municipal et votre secrétaire de mairie vous souhaitent un très bel été 2021



Ce début d'année 2021 est teinté des mêmes couleurs que l'année 2020. Malgré tout, des actions ont pu être réalisées et des projets se profilent :

Réalisations



Eclairage public :

Le test concernant l'extinction de l'éclairage public a été réalisé depuis la mi-janvier, comme vous avez certainement pu le constater. Nous venons donc vers vous afin de connaître vos souhaits quant à la poursuite de cette extinction le soir à partir de 23h. Un coupon réponse est joint au bulletin à cet effet. Nous comptons sur votre collaboration.



Vitesse :

Afin d'améliorer la sécurité dans notre belle commune, des comptages de vitesses sur la RD 204 en traversée de Planaise ont été effectués entre le 23 avril et le 6 mai. Les vitesses les plus élevées sont pratiquées aux heures suivantes : 7h, 17h et 19h.

Ce constat va permettre à la commission de travailler sur des solutions à envisager pour améliorer la sécurité de tous.



Commémoration du 8 mai :



La cérémonie de commémoration du 8 mai s'est déroulée cette année à La Chavanne, en petit comité afin de respecter les règles sanitaires.

La remise de la gerbe a été faite par le Maire de La Chavanne accompagné par un représentant du Souvenir Français, le Président des Anciens Combattants, les Adjoints, ainsi que les Maires de Planaise, Saint- Pierre-de-Soucy et Villaroux.

Nouvelle benne à carton :

Sur le parking du tri sélectif, il a été mis à votre disposition une benne à gros cartons pour le confort de tous.



Cimetières :



Démarrage en juin de nouveaux travaux aux cimetières, avec une remise aux normes des marches et la mise en place d'une main courante dans le cimetière du bas, ainsi que la couverture de l'ossuaire communal au cimetière du haut.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

« La Région soutient votre projet »



Projets

Vogue de Planaise :

Le Comité d'Animation de Planaise organisera sa 41^{ème} Fête au Village le dimanche 25 juillet 2021. Au programme :

- À partir de 15h, animations diverses pour enfants (poneys, trampolines, pêche miraculeuse...).
- À partir de 19h30, repas Campagnard 10€ (diots et patates cuites à la chaudière, tomme de Savoie, tartelette) et repas enfants 5€ (diot, patate, tomme, glace et surprise). Sur place ou à emporter.

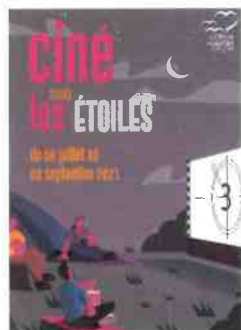
Les membres du Comité d'Animation de Planaise ont hâte de vous retrouver !

Pour plus d'informations, consultez la page Facebook du CAP.

La municipalité offrira le vin d'honneur à 11h.



Cinéma plein air :



En partenariat avec la commune de La Chavanne, la commune vous propose une séance de cinéma en plein air le 15 août prochain.

Cette soirée fait partie du projet « Ciné sous les étoiles » : 13 séances en plein air gratuites et tout public sur le territoire de Cœur de Savoie. Le programme des autres dates est disponible sur le site de la commune.

Le film retenu est « L'appel de la forêt ».

La séance se tiendra dans la cour de l'école de Planaise s'il fait beau, et sera déplacée à l'espace du Marais à La Chavanne en cas de mauvais temps.

Espace jeux :

Prochainement, une table de pique-nique supplémentaire sera ajoutée sur l'aire de jeux, pour le confort de tous, ainsi qu'un rack à vélos.



Mise en place d'une « boîte à idées » :



En parallèle au registre d'informations, une boîte aux lettres va être mise à disposition afin de permettre à tous nos administrés de poser des questions, d'émettre des souhaits ou de faire part de leurs idées.

Celle-ci sera mise en place à côté de la boîte aux lettres de la Mairie.



Mise en place de la fibre :

La fibre arrivera prochainement dans notre commune, du retard a été pris du fait de changement du prestataire.



Les projets en cours d'étude :

Restauration des bassins de Planaise :

Deux bassins d'eau de source naturelle appartenant à la commune vont être rénovés prochainement. Le premier se situe aux Griattes, côté Coise et le second se trouve sur le chemin de Saint Pierre-de-Soucy.

Cheminement :

Votre conseil municipal se penche également sur la création d'un cheminement piéton sécurisé venant de Carmintran, de Beauregard et du Chatelard en direction de la Mairie.

Café associatif :

Une nouvelle association est en cours d'étude sur la commune, un café associatif. Nous espérons pouvoir mettre en place rapidement ce nouveau concept.

SIVU :

Il est prévu de mettre en conformité la cuisine de l'école intercommunale La Chavanne-Planaise.

Potagers municipaux :

L'idée de potagers municipaux se profile également dans les projets en cours d'étude de notre village.

Actions de Printemps

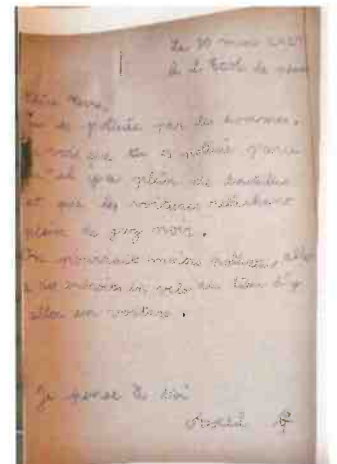
Fleurissement du village :

Embellissement du village par vos élus grâce au fleurissement.



Ecole intercommunale La Chavanne Planaise :

Exposition : « l'éducation au développement durable, une espérance pour la paix » dans notre école intercommunale pour laquelle les élèves se sont sentis extrêmement concernés.



Rappels



Le vélo en Savoie :

- Cœur de Savoie :
 - * une aide de 250 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.
 - * un service de location pour vous permettre de vous essayer aux Vélos à Assistance Electrique (VAE) dans la Vélostation.
 - * projets d'aménagements cyclables qui pourraient être préconisés sur notre commune, en plus des aménagements déjà existants.



Le registre communal d'informations :

Comme précisé en décembre, ce registre nous permettra de vous informer de toutes les activités, les manifestations ou les « nouveautés » de la commune, uniquement dans le cas où vous aurez remis le coupon joint en Mairie. (Coupon réponse joint au bulletin, à transmettre à la mairie).



COVID 19 :

Des masques tissus sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Nous vous rappelons que le couvre-feu a été levé et le port du masque en extérieur n'est plus obligatoire. Cependant, il le reste aux personnes de plus de 11 ans dans certaines conditions (marché de plein, brocante, vide-greniers...). Se reporter à l'arrêté du Préfet du 01.07.2021.

De plus, la vaccination a été ouverte aux adolescents de 12 à 17 ans.

Voisinage :



Quelques petits rappels de bon voisinage.

Nos amis les chiens : - tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.



- un chien errant est un chien qui est laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître. Cette situation est interdite en France et est punie d'une contravention de deuxième classe.

Tonte de pelouse et nuisances sonores :

En règle générale cependant, les horaires suivants s'appliquent pour tondre sa pelouse :

- les jours ouvrables : du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h, et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche : de 10h à 12h
- les jours fériés : la matinée seulement de 10h et 12h



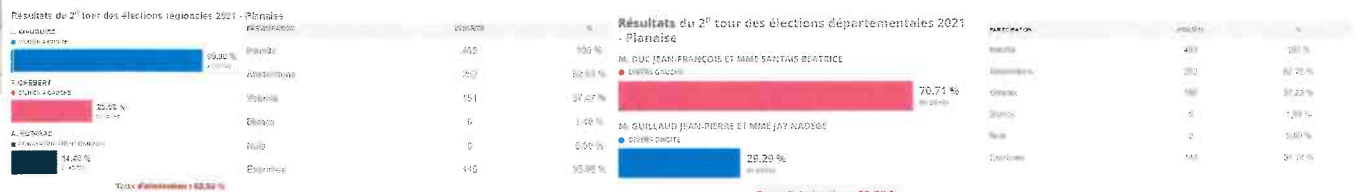
Les désagréments sont qualifiés de troubles anormaux de voisinage lorsqu'ils sont commis en journée, et de tapage nocturne entre 22 h et 7 h.

Brûlage des déchets : Il est interdit, sur l'ensemble du département, à toute personne : d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements ; de pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches) ; de brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie.

Elections départementales et régionales juin 2021 :



Les résultats montrent un fort taux d'absentéisme.



Etat civil :

Naissances de 1 fille et 2 garçons

4 Mariages - 2 Décès



Une pensée particulière pour Jean Raffin, un personnage de Planaise qui a énormément contribué à la vie de la commune.

Directeur de publication : Lionel Muraz,
Maire de Planaise



Crédit Photos : Mairie de Planaise